



Dépassement du nombre de membres d'un conseil syndical

Par **Bobjosse**, le **20/04/2011** à **22:50**

Bonjour,

L'AG de ma copropriété a voté sur 13 candidats alors que le nombre maximum de membres défini par le règlement de copropriété est de 12. L'AG n'a pas été appelée à statuer sur ce point du dépassement. Dans ce cas, si un copropriétaire manifeste dans les jours qui suivent son opposition à ce dépassement, le syndic doit-il obtempérer et ne déclarer élu que 12 membres (les mieux disant au nombre de voix...?)

Merci à vous.

Cordialement

Bob